

PROCHAIN OUVRAGE DU CETIM

Terre et liberté !

A la conquête de la souveraineté alimentaire

Paul Nicholson, avec les contributions de Xavier Montagut et Javiera Rulli

Pourquoi de nos jours, plus d'un milliard de personnes souffrent encore de la faim ou de la malnutrition ? Pourquoi 80% d'entre elles vivent dans des zones rurales ? Et pourquoi les deux tiers sont des femmes et 50% des paysans familiaux ? Depuis longtemps les paysan-e-s familiaux s'indignent de cette situation qui n'est pas une fatalité. Ils ont compris son origine : l'orientation des politiques économiques imposée dans le monde entier, le développement de l'agriculture industrielle et productiviste au mépris de la préservation de l'environnement qui les éjectent de leurs terres, les privant de leur rôle millénaire. En se regroupant au sein de La Vía Campesina, des organisations paysannes ont propagé dans le monde entier le « concept action » de la souveraineté alimentaire.

Cependant la souveraineté alimentaire va bien au-delà des milieux paysans, elle porte en elle, à partir des questions agricoles et alimentaires, les fondations nécessaires pour construire une autre société, une autre manière de travailler et de concevoir la vie en société. La souveraineté alimentaire s'inscrit dans une dynamique, un processus qui se conquiert et qui ne se décrète pas. Comme tout concept porteur, la souveraineté alimentaire séduit de plus en plus de monde, d'organisations, mais risque également d'être dénaturée dans sa définition et sa portée.

Le moment est propice pour exposer le caractère et l'envergure politique de la souveraineté alimentaire et donner l'occasion aux protagonistes de faire avancer cette idée auprès des paysans, des mouvements sociaux, mais aussi des syndicats, des mouvements citoyens, des consommateurs, etc. Le but de ce livre est donc de préciser la portée politique et stratégique du « concept action » de la souveraineté alimentaire. Elle est à la base d'un autre modèle social de production, de transformation et de consommation et pose les principes d'une agriculture sociale et écologique aussi bien au Nord qu'au Sud.

Ce livre s'articule autour de l'article clé qui consiste en une entrevue de **Paul Nicholson**, qui a joué un rôle de premier plan au sein de La Vía Campesina. A travers son discours clair et simple, le lecteur ou la

lectrice saisira l'ampleur du concept de souveraineté alimentaire et ce qu'il implique : être un axe transformateur du modèle économique et social dominant.

Un article de **Xavier Montagut**, spécialiste des questions de commerce international, a pour but de préciser les enjeux et portées du commerce équitable vus sous l'angle de la souveraineté alimentaire. Enfin, nous publions des extraits d'une étude de **Javiera Rulli**, biologiste, qui questionnent les conditions de la coopération internationale permettant de contribuer au renforcement des communautés rurales et de développer leur autonomie face aux « forces dominantes » (l'agro-industrie entre autres) et ainsi de participer à la conquête de la souveraineté alimentaire.

Prix : CHF 12,50 / 10,50 €, 192 pages, ISBN : 978-2-88053-088-4, PubliCetim n°36, juin 2012. A commander auprès du CETIM.

Table des matières

PARTIE 1. « La souveraineté alimentaire, un axe transformateur du modèle économique et social dominant » **Paul Nicholson**

PARTIE 2. Le commerce équitable face à la réalité de l'échange inégal **Xavier Montagut**

PARTIE 3. La souveraineté alimentaire et les projets de coopération internationale **Javiera Rulli**

À VOS AGENDAS

Le CETIM a le plaisir de vous annoncer son prochain symposium :

Les traités de libre échange favorisent-ils le mal développement ?

Colombie, ALENA, Europe...

Maison des associations - Genève
1^{er} au 4 novembre 2012

Plus d'informations à venir sur notre site internet : www.cetim.ch

Avril 2012

Bulletin n° 42
www.cetim.ch
cetim@bluewin.ch
CCP: 12-19850-1
CCP: (Euro) 91-13687-6,
PofichBe, Postfinance, Berne

6, rue Amat,
1202 Genève/Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Third World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo



CETIM

EDITORIAL

2011 a été une année mouvementée en événements internationaux. Elle a été marquée par un nouvel enchaînement de crises économiques, sociales, alimentaires, écologiques...

En Europe, la Grèce a été visée comme un pays test et la répression a été à l'échelle de cet enjeu. Dépeinte dans les grands médias comme corrompue, à la population oisive, la Grèce attendait que d'autres Etats, « éminemment mieux gouvernés et gérés », règlent pour elle une addition salée (sic). Il n'y eut guère de finesse dans les propos français, allemands, etc., tenus par les politiciens de toute (ou presque) allégeance. En témoigne l'attente humiliante de près de deux heures infligée au Premier ministre grec, lors du sommet du G20 à Cannes, avant que le Président français et la Chancelière allemande acceptent de le recevoir. Que dire de la mise sous tutelle de la Grèce par la Commission européenne, la BCE et le FMI ? Et que penser du tollé général des capitales européennes à l'annonce d'un référendum populaire sur le plan d'austérité ? Qu'il se soit agi d'une manœuvre politicienne de la part d'un Premier ministre en pleine disgrâce, cela est fort probable, mais le plus choquant réside dans le refus automatique de presque toutes les capitales européennes de prendre acte qu'un Etat en crise puisse consulter son peuple sur des questions qui engagent son propre avenir. Et la réaction fut cinglante avec la nomination au gouvernement grec de techniciens, d'anciens banquiers ou financiers de grandes entités pourtant responsables de la crise actuelle. Mesures d'austérité, « restructuration de la dette », privatisations ont été imposées par la force au peuple grec.

De quelle démocratie parle-t-on ? Quelle est le rôle des marchés financiers dans le choix des politiques menées par les Etats ? Que peuvent faire les peuples pour recouvrer leur souveraineté ? Ne faut-il pas s'interroger sur la légitimité de la dette ou d'une partie de celle-ci ? Ces questions, le CETIM se les est posées et y a apporté des réponses en publiant régulièrement des analyses (livres, déclarations à l'ONU) sur la dette des pays du Sud ainsi que sur les moyens de résoudre ces crises et en collaborant avec le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde (CADTM). C'est ainsi qu'il a invité Renaud Vivien du CADTM à intervenir lors de la conférence qui a suivi sa dernière Assemblée générale. Son intervention, très éclairante, a permis un débat riche avec les membres du CETIM présents. Vous trouverez ci-après un article rendant compte de sa présentation.

Crise financière et légitimité des dettes publiques en Europe

Cet article a plusieurs objectifs. Premièrement de démontrer que : a) la dette ne vient pas d'un excès de dépenses publiques mais d'une politique fiscale et socialement injuste, b) elle est un instrument de transfert des richesses vers la classe capitaliste et c) elle est un instrument de domination politique (par la diminution du rôle de l'Etat et les privatisations) et de légitimation des politiques d'austérité. Le deuxième objectif de cet article est de dénoncer les politiques d'austérité qui ne servent finalement qu'à renflouer les banques privées ayant réalisé des placements hasardeux (subprime, Hedge funds). Le troisième objectif, constatant que la crise n'a pas atteint son apogée, est de démontrer aux peuples et aux Etats européens que des actes unilatéraux (de mise en faillite ou de refus du remboursement de leur dette) est possible à l'instar des exemples argentin et équatorien (voir pages 4-5). Le quatrième objectif est de souligner la nécessité d'un audit citoyen sur la dette et d'informer les lecteurs sur les audits citoyens lancés dans plusieurs pays européens.

Les dettes souveraines

Les dettes souveraines constituent un enjeu politique de premier ordre car : 1) la dette est un élément clé pour justifier les politiques d'austérité. Ces dernières sont décidées au nom de la réduction des déficits publics et du poids de la dette publique, comme le sont les politiques d'ajustement structurel (PAS) imposées aux pays du Sud depuis plus de trente ans ; 2) le montant du remboursement de la dette est chaque année plus élevé. En Belgique, par exemple, le montant des seuls intérêts sur la dette publique est supérieur au montant de toutes les allocations sociales versées par l'Etat ; et 3) il touche à la démocratie. En effet, la dette est tabou. On ne questionne pas son paiement. La rigueur est imposée dans tous les secteurs, sauf celui du remboursement de la dette. Des chefs de gouvernement démocratiquement élus sont remplacés par des technocrates ou des anciens de Goldman Sachs¹ comme en Grèce ou en Italie, sans consultation des citoyens-ennes. Ces gouvernements n'ont pas pour objectif de répondre aux besoins de leur population mais uniquement de calmer les marchés financiers et de conserver une bonne note auprès des agences de notation².

Cette situation pose véritablement un problème de démocratie et de légitimité du pouvoir. L'enjeu est que les citoyens s'approprient cette question. Il faut donc démystifier et rendre intelligible le problème

de la dette : d'où l'importance de l'audit de la dette (qu'on abordera à la fin de cet article). La dette n'est pas une question réservée aux spécialistes !

Comment est arrivée la crise de la dette publique en Europe ?

Un premier mensonge est de dire que le problème de la dette provient d'un excès de dépenses publiques et que les Etats vivent au-dessus de leurs moyens. Les dépenses publiques sont restées à un niveau relativement stable depuis le début des années 1990. En réalité, l'augmentation de la dette publique des pays de l'UE provient de la baisse des rentrées fiscales. Depuis la contre-révolution fiscale des années 1980 (menée en particulier par M. Thatcher en Grande-Bretagne et R. Reagan aux Etats-Unis), des politiques fiscales très favorables aux plus riches et aux entreprises privées sont initiées par ces gouvernements. Pour se financer, les Etats doivent donc emprunter. Ils sont obligés de le faire sur les marchés financiers privés (banques, fonds de pensions, assurances) car les traités européens interdisent aux Etats d'emprunter auprès de la Banque centrale européenne (BCE). Ils sont donc à la merci des marchés financiers, ces derniers fixant à leur guise les taux d'intérêts. Jusqu'à la crise financière de 2007-2009, les taux d'intérêts demandés aux différents Etats de l'UE ne connaissaient pas de grandes différences entre eux. Lorsqu'un Etat voulait se refinancer, il pouvait donc le faire à des taux pas très éloignés de ceux que pouvaient obtenir l'Allemagne, la « bonne » élève. Mais la crise de 2007-2008 a changé la donne...

Un autre mensonge est de penser que la dette des Etats fragilise les banques. C'est l'inverse. Le sauvetage des banques (une douzaine dans l'UE) a fait exploser la dette publique des Etats. Les Etats ont donc pris à leur charge des dettes privées sans exiger de contrepartie de la part des banques. La situation de l'Irlande est un bon exemple. La dette publique de ce pays est passée de 25% de son PIB en 2007 à 96% en 2010 suite au sauvetage des banques privées irlandaises.

**FAITES ADHÉRER
VOS AMIES ET AMIS
AU CETIM !**



LE CETIM VOUS RECOMMANDE

Responsabilité de protéger et guerres « humanitaires » : le cas de la Libye

Sous la direction de Daniel Lagot et Nils Andersson ; avec André Bellon, Rony Brauman, Robert Charvin, Géraud de La Pradelle, Jean-Marie Fardeau, Michel Fournier, Anne-Cécile Robert, Tzvetan Todorov

La Charte des Nations Unies affirme le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, y compris de la part de l'ONU elle-même. Plusieurs de ses résolutions dans l'histoire récente, en particulier dans les années 2000, ont cependant mis en avant l'idée qu'une intervention, le cas échéant armée, peut s'imposer en cas de crise humanitaire ou de graves violations des droits humains dans un pays. De nombreuses questions, apparues à nouveau au grand jour avec la guerre en Libye, restent cependant posées au niveau du droit, de la manière dont il est appliqué, et sur le fond.

Ce livre, issu d'une conférence de l'Association pour le droit international humanitaire, présente les analyses de juristes, représentants d'organisations humanitaires et spécialistes des relations internationales. S'il y a consensus pour condamner les violations des droits humains, une majorité exprime une grande méfiance envers les guerres « humanitaires », des points de vue différents étant cependant présentés par les représentants d'Amnesty International et HRW. Les auteurs espèrent ainsi contribuer à la réflexion collective sur ces problèmes.

Prix : 16,50 €, 155 pages, ISBN : 978-2-296-56022-2, Ed. L'Harmattan, 2012. En vente sur le site de l'éditeur.

À VOS AGENDAS

A l'occasion de la sortie de ce livre, le CETIM organise, avec la CUAE, et en partenariat avec *Le Courrier*, une conférence-débat avec deux des auteurs :

Rony Brauman et Nils Andersson

30 mai 2012 - 20h.
UniMail - salle MS150 - Genève

(Re-)construire les États, nouvelle frontière de l'ingérence

Ouvrage collectif

Du Sud-Soudan au Cambodge, d'Haïti à l'Afghanistan, en passant par le Liberia, le Rwanda, la Somalie, le Liban, l'Irak, la Palestine, la Libye, les experts en « state building » s'affairent auprès d'États « faillis », « en crise », récemment « libérés » ou « nouveaux nés ».

Côté face, une intention humanitaire : aider des pays déchirés à se doter rapidement d'institutions capables de garantir la paix et le respect des droits de base de leur population. Côté pile, des enjeux économiques et géopolitiques mal cachés, mais aussi la montée en puissance d'une doctrine sécuritaire qui vire à l'obsession. Les zones de « non-droit » étant perçues comme les foyers des grandes menaces du nouveau millénaire (terrorisme, pandémies, vagues d'immigration, criminalité, etc.), les doter d'institutions « souveraines » devient motif légitime d'ingérence aux yeux de la communauté internationale...

A l'ambivalence des desseins s'ajoutent les contradictions du terrain. La mise en place d'institutions « pour le bien de la population » est souvent la face civile d'une présence militaire vécue sur le mode de l'imposition par les premiers concernés. Et l'ingénierie institutionnelle mise en œuvre s'inspire davantage des « standards internationaux » que des dynamiques sociopolitiques locales, avec les effets pervers en cascade que cela suppose.

Prix : CHF 20 / 13 €, 180 pages, ISBN : 978-2-84950-342-3, Ed. CETRI/Syllepse, mars 2012. A commander auprès du CETIM.

QUI SOMMES-NOUS ?

Grâce à ses publications et son statut consultatif auprès de l'ECOSOC (ONU), le CETIM dénonce le maldéveloppement généralisé dont les dimensions sont tout autant économiques et sociales qu'écologiques et entend contribuer au rassemblement des débats critiques qui émanent de la société civile, au Sud comme au Nord. Le CETIM met particulièrement en exergue les questions du respect, de l'application et de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement.

La Grèce n'a eu d'autre choix sous la pression de l'UE que de se soumettre au lieu de refuser le diktat des marchés et de la Troïka en suspendant le paiement de sa dette et en lançant un audit afin de répudier la part illégitime de celle-ci. Face à la faiblesse ou à la compromission des gouvernements avec les milieux financiers, se pose légitimement pour les peuples d'Europe la question de la légitimité des dettes souveraines ! Un audit des dettes des Etats européens est aujourd'hui nécessaire.

Qu'est ce qu'une dette illégitime et un audit ?

Les dettes illégitimes sont les dettes qui n'ont pas profité à la population du pays débiteur.

L'audit de la dette est un outil qui permet de passer au crible l'analyse des différents emprunts. Cela revient en quelque sorte à revendiquer un droit d'inventaire qui passe par l'ouverture des livres de comptes de l'Etat. L'audit est une exigence démocratique et correspond au droit à l'information.

Il s'agit de donner une réponse à des questions comme : Qu'est devenu l'argent de tel emprunt ? Dans quelles conditions a-t-il été contracté ? Combien d'intérêts ont été payés ? A quel taux ? Combien a été remboursé ? Qui a emprunté et au nom de qui ? La personne qui a emprunté avait-elle la légitimité de le faire ? Qui a prêté et au nom de qui ? A quoi l'argent était-il destiné et comment a-t-il servi ? Est-ce que les Etats pouvaient faire d'autres choix que l'endettement ?

Il s'agit donc de rendre public ce qui est aujourd'hui caché, comme l'identité des créanciers : qui profite de la dette ? Et donc de se poser la question : est-ce légitime de demander à toutes et tous de rembourser cette dette ?

L'instrument de l'audit permet ainsi de déterminer l'illégitimité d'une dette et la légitimité de sa demande d'annulation ou d'une décision de répudiation. Il ne s'agit pas d'un simple exercice technique : cela doit déboucher sur des actes politiques comme en Equateur en 2007-2008 (voir ci-après). Au préalable il faut suspendre le paiement et geler les intérêts. L'audit peut être réalisé par l'organe exécutif, l'organe législatif ou encore l'organe judiciaire³.

On peut à ce stade affirmer qu'une grande partie de la dette publique des Etats européens est illégitime car elle découle d'une politique générale socialement injuste. Dans l'immédiat, vu l'orientation néolibérale de leurs gouvernements, il est plus simple de mettre en place des audits citoyens de la dette.

Qu'est-ce qu'un audit citoyen ?

Il consiste à associer le maximum d'organisations syndicales, associatives et politiques mais aussi de

citoyens dans les groupes locaux d'audit, à ce travail de décorticage des causes de l'endettement public. L'enjeu, c'est tout simplement la vitalité de la démocratie. C'est aussi poser d'emblée les moyens de la construction du rapport de forces nécessaire pour gagner sur cette question et sur d'autres par enchaînement. Construire la mobilisation sociale, c'est la garantie de succès ! Même un gouvernement favorable à l'annulation de la dette illégitime ou/et odieuse ne pourra se passer de la mobilisation sociale pour l'imposer à ses créanciers.

Aujourd'hui, des audits citoyens de la dette sont lancés : en France (plus d'une centaine de comités d'audit), en Irlande, au Portugal, en Grèce, etc. En Allemagne, ATTAC fait également campagne pour l'audit de la dette et l'annulation des dettes illégitimes de la Grèce. Il faut un large front uni contre la dette !

Enfin, auditer les dettes publiques dans les pays riches ou considérés comme tels pour en déterminer la part illégitime ou odieuse à annuler, ne doit pas nous faire oublier les créances que nos pays (et les banques et autres organismes financiers) détiennent envers les pays du Sud de la planète.

Ces créances maintiennent les pays du Sud dans un rapport néocolonial de facto et permettent, entre autres, le pillage des ressources du sol et du sous-sol de ces pays. Notons que la dette de tous les pays en voie de développement est inférieure à la seule dette publique italienne (1'650 milliards d'euros contre 1'953 milliards) !

Deux exemples concrets : de la suspension de paiement de l'Argentine...

Après 25 ans de politiques néolibérales (1976-2001) et une succession de plans d'austérité menés par le FMI, une rébellion populaire a éclaté en décembre 2001 et a conduit à la chute du gouvernement. Les nouvelles autorités ont décrété unilatéralement la suspension du remboursement de la



Copyright Chappatte in www.globecartoon.com



SOUTENEZ LE CETIM !

Ensemble pour la justice sociale et les droits humains

Vous souhaitez vous engager au côté du CETIM? Rien de plus simple. Vous pouvez nous soutenir de différentes manières :

- **comme membre de notre organisation.** Votre adhésion constitue non seulement un appui financier non négligeable, mais elle est surtout un geste fort pour soutenir notre action, entre autres, en matière de respect et de promotion des droits humains.

- **comme bénévole.** Nous avons régulièrement besoin de soutien pour la mise sous pli de notre bulletin ou autres publications, pour des traductions ou l'interprétation (français, anglais, espagnol) lors de conférence, pour la relecture de documents divers et pour l'archivage.

- **par un don ou un legs.** Il est possible de soutenir en tout temps l'activité du CETIM par des dons, qu'il s'agisse de son activité en général ou d'un secteur particulier de son action. Le CETIM est une association reconnue d'utilité publique. Les dons et les legs dont il bénéficie sont déductibles des impôts pour les résidents suisses.

- **par un stage.** Pour les personnes à la recherche d'une première expérience professionnelle dans le domaine des droits humains ou pour les militants de mouvements sociaux souhaitant mieux connaître le fonctionnement des mécanismes onusiens des droits humains. Les périodes de stage coïncident avec les sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (mars-avril, juin et septembre) ou avec celles du Comité consultatif (février et août).

- **en participant aux conférences, débats et campagnes** que nous organisons ou en les relayant dans votre réseau.

- **en achetant ou en diffusant nos livres.**

Si vous voulez être informé de nos conférences ou publications vous pouvez visiter notre site internet www.cetim.ch, nous suivre sur Facebook ou nous contacter par email à contact@cetim.ch pour être sur notre liste de diffusion.

dette publique sous forme de titres vendus sur les marchés financiers pour un montant de 90 milliards de dollars. Cela reste jusqu'à aujourd'hui la plus importante suspension de paiement de l'histoire. Après trois ans de suspension de paiement au cours desquels le gouvernement a mis en place une politique de relance économique et a refusé de suivre les recommandations du FMI, l'Argentine a imposé aux créanciers une réduction de sa dette de 65%. A partir de fin décembre 2001, l'Argentine a aussi suspendu le remboursement de sa dette bilatérale (pour un montant de 6,5 milliards de dollars) à l'égard de pays comme l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Grande Bretagne, ... réunis dans le Club de Paris. Cette suspension de paiement dure depuis dix ans et l'Argentine s'en porte très bien. Entre 2003 et 2012, son taux de croissance annuel moyen a atteint 8%. L'exemple de l'Argentine montre que c'est en refusant de se soumettre aux créanciers et au FMI pour payer une dette largement illégitime qu'on peut relever la tête et améliorer les conditions de vie de la population.

... à l'audit de l'Equateur

En novembre 2008, le nouveau pouvoir équatorien, prenant appui sur le rapport de la Commission d'audit intégral de la dette publique (CAIC), a décidé de suspendre le remboursement de la dette constituée de titres de la dette venant à échéance les uns en 2012, les autres en 2030. Finalement, le gouvernement de ce petit pays est sorti vainqueur d'une épreuve de force avec les banquiers nord-américains détenteurs de ces titres de la dette équatorienne. Il a racheté pour moins d'un milliard de dollars des titres valant 3,2 milliards de dollars. Le trésor public équatorien a ainsi économisé environ 2,2 milliards de dollars de stock de dette auxquels il faut ajouter les 300 millions de dollars d'intérêts par an pour la période 2008-2030. Au total, grosso modo, l'Equateur a épargné de cette manière plus de 7 milliards de dollars. Cela a permis de dégager de nouveaux moyens financiers permettant au gouvernement d'augmenter les dépenses sociales dans la santé, l'éducation, l'aide sociale et dans le développement d'infrastructures de communication.

¹ Une des plus puissantes banques d'affaires états-uniennes.

² Une agence de notation désigne une entreprise ou une institution chargée de la notation financière des collectivités publiques ou des entreprises. Etant mandaté et payé par leurs commanditaires, la neutralité des agences de notation est discutable comme l'a démontré, entre autres, le scandale d'Enron.

³ Le CETIM, avec le CADTM, a publié un manuel sur l'audit de la dette des pays du Tiers Monde qui a eu beaucoup de succès. Il peut être téléchargé dans la rubrique « Publications » ou sous http://www.cetim.ch/fr/publications_ouvrages/138/menons-l-enquete-sur-la-dette-manuel-pour-les-audits-de-la-dette-du-tiers-monde

Pour être le plus complet possible sur la situation actuelle de la Grèce, nous reproduisons ci-après une communiqué de presse du CADTM qui a le mérite de mettre en lumière les manipulations réalisées par les milieux financiers dans le cadre de la restructuration de la dette de ce pays.

Le CADTM dénonce la campagne de désinformation sur la dette grecque et le plan de sauvetage des créanciers privés

Plus de 85% des créanciers privés (banques, assurances, fonds de pension...) ont accepté jeudi soir de participer à la restructuration de la dette grecque en effaçant 107 milliards d'euros. Sur le papier, ces créanciers renoncent ainsi à 53,5% de leurs créances. Mais contrairement aux apparences, le CADTM affirme que cette opération est surtout une bonne nouvelle pour les banques grecques et européennes (principalement françaises et allemandes), pas pour le peuple grec à qui on promet de nouvelles détériorations de ses conditions de vie.

En effet, les créanciers et le gouvernement grec ont mis en place un montage complexe : les créanciers privés échangent leurs titres grecs contre de nouveaux d'une valeur (faciale) inférieure. Ainsi, pour une obligation échangée d'un montant initial de 100 euros, les créanciers vont recevoir un nouveau titre d'une valeur faciale de 46,5 euros. Loin de perdre à ce petit jeu, les créanciers privés troquent des titres qui se vendaient entre 15 et 30 euros sur le marché secondaire pour des titres bien plus sûrs.

De surcroît, la Troïka octroie un nouveau prêt de 130 milliards à la condition que le montant soit utilisé pour payer la dette et soutenir les banques. Alors que tous les grands médias reprennent le refrain officiel selon lequel la dette grecque est réduite de 107 milliards d'euros, ils oublient d'intégrer les 130 milliards de nouveaux crédits octroyés par la Troïka qui viennent l'augmenter. En bout de course, les créanciers privés s'en sortent très bien et sont remplacés par des créanciers publics internationaux (BCE, Etats de la zone euro, FMI) qui vont exercer une pression constante sur les autorités grecques afin d'aggraver les mesures antisociales.

De plus, alors qu'en cas de litige 85% des anciens titres dépendaient de la législation grecque, l'entièreté des nouveaux titres dépendra de la justice de Londres. L'objectif des créanciers est de limiter la possibilité de la Grèce de décréter un défaut de paiement ou une annulation.

Pour le CADTM, ce nouveau plan est une supercherie car, sous prétexte de venir en aide à la Grèce, il sauve la mise aux créanciers privés qui portent pourtant une lourde responsabilité dans l'endettement de la nation hellène. Les banques ont utilisé une partie de l'argent public injecté afin de les sauver de la faillite en 2008-2009 pour spéculer sur la dette grecque et ont pu réaliser d'énormes profits avant de pousser la Grèce vers la grave crise qu'elle connaît.

Selon le CADTM, tous les prêts de la Troïka à la Grèce octroyés depuis mai 2010 sont odieux, ils sont frappés de nullité car ils constituent une violation permanente des droits économiques, sociaux, civils et politiques des citoyens grecs.

Le CADTM tient une nouvelle fois à saluer le courage et la détermination du peuple grec qui lutte contre les politiques d'austérité inhumaines imposées par la Troïka. Le AAA des créanciers (Austérité, Austérité, Austérité) doit laisser la place au AAA des peuples : Audit, Annulation, Autre politique.

Pour le CADTM, la solution passe nécessairement par la mise en place d'une politique radicalement différente. En Grèce comme dans les autres pays soumis à la Troïka, il faut mettre fin au remboursement de la dette et abandonner les mesures antisociales. Afin de lutter contre la campagne mensongère sur la crise grecque, il faut renforcer l'audit citoyen de la dette publique qui doit aboutir à la répudiation de la part illégitime ou odieuse. Le CADTM soutient pleinement la Campagne d'audit de la dette grecque et les comités d'audit qui se mettent en place dans plusieurs autres pays européens. Le CADTM appelle à multiplier les actions de solidarité avec le peuple grec et à constituer un large front social européen contre les politiques d'austérité.

Bruxelles, le 10 mars 2012

MANIF
HALTE !
 À UNE POLITIQUE
 MIGRATOIRE
 SANS HUMANITÉ
23 JUIN 2012 * BERN
 DÈS 14H30
 RENDEZ-VOUS - SCHÜTZENMATTE
 15H30
 DÉPART MANIF
 17H00
 RASSEMBLEMENT FINAL
 SUR LA PLACE FÉDÉRALE
 18H00
 FIN DE LA MANIF

WWW.ASYL.CH

Solidarité
 sans
 frontières



Austérité et politiques néolibérales

Dans ces circonstances, acculée, la Grèce n'a eu d'autre choix que d'emprunter sur le court terme auprès de la Troïka (Commission européenne-BCE-FMI) qui prête à un taux de 4%. Cette dernière profite de la situation d'urgence pour conditionner son aide, entre autres, à la réalisation des mesures suivantes : augmentation des impôts (en particulier la TVA), privatisations (services publics, retraites, etc.) et baisse des dépenses non-rentables (dépenses sociales, licenciement de fonctionnaires, etc.).

Partout dans l'UE, à des degrés divers, les mêmes politiques sont ou seront appliquées. En « choisissant » de rembourser leurs dettes, quel que soit le prix pour leur population, les Etats prolongent non seulement la crise économique et financière, mais provoquent également une crise sociale et sanitaire. Comme en Grèce où les coupes dans le budget de certains secteurs de la santé (assistance sociale, traitement de certaines maladies) peuvent aller jusqu'à 80%. Des entreprises pharmaceutiques grecques refusent aujourd'hui de livrer des hôpitaux de peur de ne pas être payées.

Les dettes publiques servent ainsi de levier pour imposer des politiques néolibérales et des privatisations aux Etats européens affaiblis. Les politiques d'austérité s'attaquent directement aux salaires (notamment aux salaires minimums), aux retraites, aux services publics, aux allocations familiales, aux assurances chômage, etc. Un demi million des postes du service public seront supprimés dans l'ensemble de l'Union européenne entre 2011 et 2013. Sous couvert de rassurer les marchés financiers, ces politiques n'ont que pour objectif de brader les secteurs publics aux sociétés transnationales états-uniennes et européennes.

Refuser le dikat des marchés

Face à cette situation, il faut s'attaquer à la racine du problème car la dette, comme nous avons tenté de le démontrer, est premièrement un instrument de transfert de richesses des plus pauvres vers les plus riches. Son augmentation provient donc d'une politique fiscalement et socialement injuste puisque ce sont les revenus les plus modestes qui paient la dette (via la TVA, les impôts sur le revenu et autres impôts indirects) tandis que les riches sont deux fois gagnants, une première fois à travers les exonérations fiscales et une seconde fois en percevant les intérêts sur la dette. En effet, ce sont les riches à qui les gouvernements font des cadeaux fiscaux qui détiennent la majeure partie de la dette des Etats européens !

En conclusion, la crise de la dette est d'abord une crise des dettes privées. Sans l'aide des Etats, de nombreuses banques auraient été déclarées en faillite entre 2008 et 2009.

Qu'ont fait les banques de l'argent public ?

Au lieu d'augmenter leurs prêts aux entreprises et aux ménages pour soutenir l'activité économique, les banques privées ont utilisé les capitaux injectés par les Etats pour leur sauvetage pour acheter des titres de la dette publique des Etats européens. Les banques ont donc non seulement provoqué l'augmentation des dettes publiques suite à leur politique imprudente (placement dans les subprimes, placements à risque) mais elles ont continué dans cette voie en prêtant à tout va. Le cas de la Grèce est emblématique, car alors que ce pays plongeait dans la crise économique, les banques lui proposaient fin 2009 des prêts à moins de 1%...

Les banques n'ont pas pris de réels risques en prêtant aux Etats car elles savaient qu'en cas de problème de remboursement, les institutions européennes (Commission européenne et Banque centrale européenne-BCE) et le FMI viendraient à leur secours. De plus, elles ont réalisé au passage de juteux profits en empruntant auprès de la BCE à un taux de 1% et en prêtant aux Etats à des taux largement supérieurs : 2% à l'Allemagne, 6% à l'Italie ou à l'Espagne. Quant à la Grèce, empruntant fin 2009 à un taux inférieur à 1% et six mois plus tard à 5%, elle doit aujourd'hui emprunter à un taux de 15% !



« Nous avons une solution à la dette grecque... plus de dettes grecques. »

Copyright Chappatte in www.globecartoon.com